

Le pouvoir du citoyen en environnement, Yves Corriveau,
Andréanne Foucault, Guide d'intervention québécois, VLB
éditeur, 1990.

Denis Béchard

Numéro 25, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040340ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040340ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1189-9565 (imprimé)

1918-6592 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Béchard, D. (1994). Compte rendu de [*Le pouvoir du citoyen en environnement*, Yves Corriveau, Andréanne Foucault, Guide d'intervention québécois, VLB éditeur, 1990.] *Revue québécoise de science politique*, (25), 139–141.
<https://doi.org/10.7202/040340ar>

RECENSIONS

Le pouvoir du citoyen en environnement.

Yves Corriveau, Andréanne Foucault, Guide d'intervention québécois, VLB éditeur, 1990.

Ce guide d'intervention, bien qu'il ne soit plus à jour (au niveau des lois et règlements), a pour but d'aider les citoyens à prendre conscience de leur pouvoir en matière d'environnement. Il s'agit d'un outil d'intervention juridique qui est plus que jamais nécessaire considérant que les problèmes environnementaux deviennent de plus en plus importants. En matière d'environnement, il y a trop d'enjeux politiques et il est de plus en plus nécessaire que les citoyens et les groupes environnementaux fassent ce que les ministères ne font pas (Green). Ce livre n'a pas la prétention d'être un traité exhaustif du droit de l'environnement mais une introduction aux principes de base d'une stratégie d'intervention en matière de droit de l'environnement.

Bien que les lois représentent le système de valeurs d'une nation et que le droit à la qualité de l'environnement semble absolu, les règlements, ordonnances et autorisations se chargent de réduire considérablement ce droit dans la pratique. C'est ainsi qu'il permet tellement d'accorder toutes sortes de passe-droits à diverses industries et organisations (ministères, sociétés d'État, etc.). De plus, le jeu de la négociation entre les autorités gouvernementales et les entreprises visées constitue l'essence même du processus de réglementation au Canada. La coercition n'entre en jeu que lorsqu'il y a un désaccord ultime dans ce jeu, et encore il peut s'agir alors d'une simple étape dans le cours de négociations interminables avec des industries déjà en place qui considèrent que le droit de polluer fait partie du droit de propriété.

En somme, ce livre témoigne du fait que l'industrie en place a le droit de polluer et ce, avec l'approbation du

gouvernement; que dans bien des cas même, lorsque le ministère de l'Environnement du Québec s'est entendu, après négociations, avec l'entreprise sur un programme d'assainissement, cette dernière est à l'abri de toute poursuite.

Aussi, ce livre témoigne de l'inéquité d'un système où la réglementation et le recours aux tribunaux est le régime applicable aux petits pollueurs, alors que la négociation et l'immunité est celui réservé pour les plus grosses organisations. Il met en évidence la multiplication des programmes en environnement, ce qui amoindrit la force de frappe de l'ensemble, car à multiplier ainsi les régimes, on multiplie les chances de confusion et on réduit les droits que la loi actuelle accorde aux citoyens. Le gouvernement du Québec n'a pas encore mis en vigueur certains paragraphes du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et il manque de fermeté dans l'application des lois sur l'environnement. Cette évaluation que nous livre l'ouvrage a été confirmée récemment par le Barreau du Québec qui jugeait qu'un projet de règlement du gouvernement québécois enlève toute garantie à la protection de l'environnement et à la participation du public¹.

Le processus d'audiences publiques au Québec est une des manifestations de démocratie les plus intéressantes qui soit bien qu'en ce qui concerne le processus d'évaluation environnementale trop de projets trouvent des échappatoires. C'est face à ces questions, entre autres, que nous sommes invités à devenir beaucoup plus vigilants. Pour ce qui est des audiences publiques, l'expérience démontre que l'insertion des citoyens dans les arcanes du pouvoir a des répercussions bénéfiques dans le processus de décision même s'ils ne réussissent pas toujours à faire pencher la balance de leur côté. L'ouvrage donne des conseils sur la participation à une audience publique et sur l'exercice de la liberté des citoyens qui en s'engageant au cœur même d'un débat politique, risquent de déchaîner des passions profondes, que ce soit

1. Noël André, «Environnement: le Barreau accuse Québec de mollesse», *La Presse*, samedi 16 octobre 1993, p. A7.

celles du citoyen ou celles des adversaires favorables au projet.

Mais les procès environnementaux sont encore trop peu nombreux et ce, à cause de moyens financiers nettement inférieurs. Dans cette perspective *Le pouvoir du citoyen en environnement* est un outil pour éclairer la démarche de ceux et celles qui s'appêtent à entreprendre des poursuites judiciaires. Il propose aux citoyens une stratégie d'intervention juridique en cinq étapes : l'identification du polluant, l'identification du pollueur, l'accumulation d'éléments de preuve, l'identification des principaux intéressés avec constitution d'un comité ou d'une coalition et l'identification du remède approprié. Il préconise de vérifier tous les détails du règlement de zonage de la municipalité, de demander des informations et des conseils à tous les ministères qui peuvent être concernés, d'examiner soigneusement la situation, de connaître les rudiments de base pour l'obtention d'une injonction, l'exercice d'un recours collectif ou l'éventuelle jonction d'actions.

Dans la plupart des situations, les auteurs insistent sur l'importance d'avoir une stratégie de communication afin de sensibiliser l'opinion publique et de faire pression sur ceux qui vont prendre la décision politique finale. Cet ouvrage se veut utile à l'alliance entre les individus et les groupes environnementaux dans un contexte où le gouvernement n'a pas de politique réelle de mise en application des règlements en matière d'environnement.

Denis Béchard
ÉNAPE - Montréal